

RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-455

Modifiant le règlement numéro 2008-422 concernant les nuisances.

À la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue le 11 avril 2011, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, à laquelle étaient présents les membres du conseil suivants : mesdames Carole Beaudry, Danièle Tremblay, Hélène Lapointe ainsi que messieurs Steve Marleau et Jean-Louis Ouellette, sous la présidence de M. le maire Yves Meilleur.

La directrice générale, Hélène Beauchamp était aussi présente.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal, tenue le 14 mars 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Ouellette, appuyée par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement portant le numéro 2011-455 modifiant le règlement 2008-422 concernant les nuisances, comme suit :

ARTICLE 1 L'article 12 du règlement numéro 2008-422 est modifié comme suit :

« Le fait de laisser, de jeter, de pousser ou de déposer dans, sur ou vers le domaine public, un cours d'eau ou un lac, de la neige ou de la glace, provenant d'un terrain privé ou public est prohibé. »

ARTICLE 2 Toutes autres dispositions relatives au présent règlement sont édictées par le règlement numéro 2008-422.

ARTICLE 3 Le règlement entrera en vigueur lors de sa publication.

Yves Meilleur
Maire

Hélène Beauchamp
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Avis de motion :	14 mars 2011
Adopté par la résolution 2011-04-207 :	11 avril 2011
Publication de l'avis d'adoption :	20 avril 2011
Entrée en vigueur :	20 avril 2011